

Blâme pour une directrice d'école du Havre pour avoir critiqué la réforme Blanquer - Société

5-6 minutes

Au premier tiers-temps, c'en était terminé. Fin des débats et des échanges autour des délibérations adoptées à partir de là à un train d'enfer. À la barre, **Jean-Baptiste Gastinne**, imperturbable malgré la houle. « *Le vote, le vote, le vote !!* » Face au nouveau maire du Havre (sous la forme d'un vœu déposé par la conseillère communiste d'opposition Nathalie Nail), près d'une centaine d'enseignants et de syndicalistes venus lui réclamer le soutien de la Ville du Havre à une enseignante sous le coup d'une sanction de sa hiérarchie. Jean-Baptiste Gastinne ne transigera pas avec le règlement. Le dit vœu ne sera débattu puis rejeté qu'en toute fin de conseil. Le temps d'adopter sans pouvoir s'entendre une cinquantaine de décisions, dans un brouhaha où se mêleront railleries et sifflets.

La fonctionnaire, directrice de l'école maternelle Lamartine (quartier Brindeau), a fait part, auprès de parents d'élèves de ses critiques vis-à-vis de la **réforme Blanquer** (dite « de l'école de la confiance »). L'Éducation nationale lui reproche précisément d'avoir adressé ce courrier à partir de la messagerie électronique de l'école. « *Elle peut tout a fait exprimer son opinion personnelle, il y a notamment des syndicats pour cela, rappelle dans un premier temps Brigitte Lacoste, directrice de cabinet de la rectrice, mais elle n'a pas à utiliser sa casquette de directrice pour cela. Comme tout fonctionnaire, elle se doit de respecter une forme de loyauté envers l'institution.* »

Elle s'est donc exposée à une sanction dont lui a fait part le Dasen (Directeur d'académie des services de l'Éducation nationale). À savoir un blâme. « *C'est-à-dire la plus plus faible que l'on puisse appliquer. Oui, c'est une sanction modérée loin de ce qui a pu être évoqué.* » La directrice de cabinet de réfuter « *la mutation d'office* »

avancée par les syndicats. « *On ne peut en aucun cas parler de mobilité forcée. Simplement, au terme d'échanges, il est apparu que pour la sérénité de tous, il était préférable qu'elle émette des vœux. Ce qu'elle a accepté.* » Comprendre qu'elle présente au plus tard le 3 mai, une liste de 40 choix (à l'instar de nombre de ses collègues souhaitant, eux, la mobilité) afin d'intégrer à la rentrée prochaine un autre établissement. « *Y compris de directrice. Donc à poste équivalent, elle ne perdra pas un centime.* »

« Elle ne prendra pas part au mouvement »

Une annonce qui laisse place à l'interprétation dont ne se prive pas les syndicats défendant l'enseignante. « *Ce n'est donc plus le même son de cloche. Puisqu'elle n'est plus obligée de s'inscrire au mouvement. Elle ne le fera pas* », affirme Thomas Audigier (SNUIPP). Dossier refermé ? Pas vraiment. La présence lundi soir de cette délégation, dont une partie n'hésitera pas à investir l'assemblée et défiler un par un sous le pupitre du maire, n'avait qu'un objectif : obtenir de l'édile ou de ses services des explications et un geste permettant d'arracher à l'administration qu'elle revienne sur la sanction.

Parmi les destinataires du mail, principalement des parents d'élèves auxquels l'enseignante s'adressait directement. Mais également, cette fois par erreur, les services de la mairie. Pour le SNUIPP pas de doute, « *la mairie se trouve à l'origine de la procédure de sanction* ». Dans la salle, ont fusé des accusations de « *délation* » et autre « *complicité* ». Ce que nie la Ville expliquant que, puisque dans ce mail était évoquée l'organisation d'une grève, il lui revenait de prévenir l'Education nationale qu'elle ne mettrait, notamment, pas en place de service de restauration classique mais un service minimum. Dans le mail, la directrice aurait indiqué aux parents qu'un premier rassemblement aurait lieu le samedi 15 mars ainsi qu'une grève le 19 mars, « *en espérant une forte mobilisation de [leur] part* ».

« *Elle a reconnu son erreur auprès de l'Inspection* », insistent tour à tour les membres de la délégation. « *Si les directeurs et directrices ne sont pas pour l'instant soumis au devoir de réserve, elle n'aurait pas dû communiquer avec la boîte mail. Pour autant, le blâme était largement suffisant.* » Et ses supporters de souligner les conséquences d'une mutation, évoquant notamment une tourmente

personnelle. « *Nous échangeons très régulièrement avec l'Éducation nationale. Ce n'est en rien de la délation. Tout comme je n'accepterais pas qu'elle vienne remettre en cause une décision de ce conseil, c'est l'Éducation nationale qui décide. Il ne nous appartient donc pas de commenter cette décision* », concluait auprès de ceux qui tendaient l'oreille, Jean-Baptiste Gastinne.

BONS PLANS

DIEPPE ROUEN LE HAVRE ELBEUF

Tous vos bons plans en Normandie sont sur

 **marché-privé.com**

Consulter

